

N° CA-30/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

Le 18 octobre 2023 à 16h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 06 octobre 2023, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibératives : Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Colette HUARD, Lounes ADJROUD, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Thierry CAMPOS, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle MOUSSA, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE.

Était absente excusée ayant donné pouvoir avec voix consultative : Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER.

Étaient absents excusés : Michel VENEAU, Rahma GHIATOU, Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale.

Objet : Extension du siège de Vallée Sud Habitat sis 5 rue Paul Vaillant Couturier à Clamart - Convention de servitude de tour d'échelle.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2023
DÉLIBERATION

Objet : Extension du siège de Vallée Sud Habitat sis 5 rue Paul Vaillant Couturier à Clamart - Convention de servitude de tour d'échelle.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui autorise le Directeur Général à passer tous actes et contrats au nom de l'office et le représente dans les actes de la vie civile.

Considérant que VALLEE SUD HABITAT a entrepris les travaux d'extension de son siège situé 5 rue Paul Vaillant Couturier à Clamart.

Considérant que l'office doit procéder à la réalisation de son pignon, ce qui nécessite un surplomb sur le fonds situé 7 rue Paul Vaillant Couturier à Clamart et qu'il n'existe aucune autre solution technique permettant d'exécuter cet ouvrage.

Considérant que le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble **SDC 7 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER** autorise **VALLEE SUD HABITAT** à réaliser ces travaux de façade, d'installer son échafaudage et le droit d'accès temporaire à sa résidence en contrepartie d'une compensation financière.

Considérant que VALLEE SUD HABITAT s'engage à respecter les obligations ci-dessus ainsi que de remettre en état les éventuels dégâts occasionnés par ces travaux.

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autoriser** le Directeur Général ou son représentant à signer la convention de servitude de tour d'échelle.
- **Autoriser** le Directeur Général ou son représentant à négocier dans ce cadre une éventuelle compensation financière avec le syndicat des copropriétaires sans dépasser la somme de 3 500 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 26 octobre 2023
Reçue en Préfecture le 24 octobre 2023
Certifiée exécutoire le 26 octobre 2023
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER
Directeur Général